



# Exploration de données pour l'identification d'organisations criminelles possibles

## BÂTIR UN CANADA SÉCURITAIRE ET RÉSILIENT

Une méthode d'exploration des données des rapports de police courants a été mise au point pour identifier 236 possibles organisations criminelles. Entre 2001 et 2006, les infractions liées à des organisations criminelles possibles ont été communiquées à la Division « E » de la Gendarmerie royale du Canada (GRC) et parmi ces organisations, 39 groupes ont été considérés comme particulièrement sérieux.

L'étude a combiné une analyse mathématique informatique, des méthodes d'analyse des réseaux sociaux et des techniques d'exploration de données d'une façon unique permettant de repérer les traces d'organisations criminelles possibles dans les dossiers judiciaires.

Dans la loi canadienne, les groupes criminels organisés, comme les gangs, sont appelés « organisations criminelles ». Pour qu'une organisation soit désignée criminelle, elle doit présenter au moins les caractéristiques suivantes : être constituée de trois personnes ou plus; une infraction criminelle grave pouvant produire un avantage matériel doit être commise; le groupe doit commettre plus d'une infraction ensemble.

L'ensemble de données utilisées a été extrait du Système de récupération de renseignements judiciaires de la Division « E » de la GRC (la Division « E » de la GRC couvre la plus grande partie de la Colombie-Britannique, à l'exception de certaines régions urbaines du Lower Mainland, comme celle de Vancouver et de Victoria). Le volumineux ensemble de données de plus de quatre millions de dossiers contenait toutes les infractions et les noms de toutes les personnes associées à un crime en vertu d'une plainte ou d'une accusation relevant de la compétence policière, du milieu des années 2001 au milieu des années 2006.

À l'aide de méthodes d'analyse des réseaux sociaux, les chercheurs ont d'abord isolé les groupes de personnes qui, selon les données des rapports de police, avaient commis une infraction en complicité (il y a « complicité » lorsqu'un ou plusieurs délinquants sont associés à un incident criminel). Le degré d'activité, la gravité de la criminalité et les avantages matériels associés aux infractions commises par ces groupes de délinquants complices ont été calculés et comparés selon les années. Deux méthodes différentes ont été utilisées pour déterminer le degré de criminalité d'un groupe de délinquants complices. Il a ainsi été possible de déterminer quels groupes présentaient les caractéristiques minimales d'une organisation criminelle possible et lesquels affichaient celles d'une organisation criminelle sérieuse. Les chercheurs ont ensuite examiné comment l'adhésion à ces groupes ainsi que leur structure changeaient au fil du temps.

Ils ont découvert plus de 18 000 groupements de délinquants complices associés à des crimes ayant attiré l'attention des policiers. De ces 18 000, environ 300 avaient été actifs pendant un certain temps. Et des 300 groupes actifs pendant un certain temps, 236 avaient commis au moins une infraction grave. Ces 236 groupes représentent des organisations criminelles possibles puisqu'ils remplissent les exigences quantitatives minimales de la loi pour être considérés comme telles. Lorsque les chercheurs ont étudié uniquement des groupes complices de délinquants actifs pendant un certain temps commettant constamment des crimes dont la gravité dépassait la moyenne, 39 organisations criminelles possibles particulièrement sérieuses ont été découvertes.

La plupart des organisations criminelles les plus sérieuses identifiées avaient aussi été très actives pendant de nombreuses années, ce qui indique une



stabilité et une fréquence d'infractions supérieures à celles des autres. Pareillement, quand un groupe était plus actif, ses membres étaient plus susceptibles d'avoir commis des crimes graves.

La plupart des organisations criminelles possibles étaient assez petites avec un groupe de base de six à sept personnes. Celles qui étaient particulièrement sérieuses étaient encore plus petites comptant moins de cinq personnes en moyenne. Les organisations moins sérieuses tendaient à avoir un plus grand nombre de membres en périphérie et un groupe de base moins uni.

Ce genre d'analyse pourrait éventuellement fournir un outil utile aux opérations policières pour ce qui est de l'identification en temps réel de personnes possiblement associées à une organisation criminelle et servir de source secondaire d'information pour la collecte et la vérification de renseignements.

Des renseignements et une analyse criminelle plus poussés sont nécessaires pour l'utilisation appropriée de ce genre d'information dans une enquête ou un rapport sur le crime organisé parce qu'il existe des mises en garde à l'égard de ces organisations criminelles possibles. Il faudrait poursuivre le travail pour déterminer si les organisations identifiées sont des composantes de plus grands groupes du crime organisé. Il se peut que les membres d'une organisation criminelle ne soient pas tous inclus dans les réseaux découverts parce que seuls les renseignements sur les crimes divulgués à la police ont été analysés. Ce genre de méthodologie ne conviendrait pas à la capture de ceux qui agissent dans l'ombre ou qui sont plus susceptibles d'échapper aux interventions policières et qui, vraisemblablement, dirigeraient les activités des autres.

Glässer, Uwe, Mohammad A. Tayebi, Patricia L. Brantingham et Paul J. Brantingham. (2012) *Évaluation du nombre d'organisations criminelles possibles selon des données sur la complicité*. Ottawa, ON : Sécurité publique Canada.

Pour obtenir de plus amples renseignements sur la recherche en matière de crime organisé au sein de Sécurité publique Canada, veuillez communiquer avec l'Unité de recherche sur le

crime organisé à l'adresse [ocr-rc@ps-sp.gc.ca](mailto:ocr-rc@ps-sp.gc.ca).

Les résumés de recherche sur le crime organisé sont rédigés pour Sécurité publique Canada et le Comité national de coordination sur le crime organisé (CNC). Le CNC et ses comités régionaux et provinciaux de coordination travaillent à différents niveaux en misant sur un but commun : établir des liens entre les organismes d'application de la loi et les décideurs du secteur public afin de lutter contre le crime organisé. Les résumés de recherche sur le crime organisé appuient les objectifs de recherche du CNC en faisant ressortir des renseignements fondés sur la recherche qui sont pertinents pour l'élaboration de politiques ou d'opérations. Les opinions exprimées dans le présent résumé sont celles des auteurs et ne reflètent pas nécessairement les opinions de Sécurité publique Canada ou du Comité national de coordination sur le crime organisé.